



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00203

Numéro SIREN : 421 938 523

Nom ou dénomination : A. RAYMOND GERANCE

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2017 sous le numéro de dépôt A2017/008770

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **GRENOBLE**



1324288

Dénomination : A. RAYMOND GERANCE
Adresse : 113 cours Berriat 38000 Grenoble -FRANCE-

n° de gestion : 1999B00203
n° d'identification : 421 938 523

n° de dépôt : A2017/008770
Date du dépôt : 25/09/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
07/06/2017



1324288

Extrait
Certifié conforme

A. RAYMOND GERANCE SAS

Au Capital de 20.000 Euros

TRIBUNAL de COMMERCE **Siège Social à GRENOBLE 38000**
Déposé au GREFFE le : **113, Cours Berriat**

11 SEP. 2017

421 938 523 RCS GRENOBLE

Sous le N°

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU MERCREDI 7 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le mercredi sept juin à quatorze heures,

Les Associés de la Société A. RAYMOND GERANCE SAS se sont réunis au 129 Cours Berriat à Grenoble (38000) – Salle Mère Térésa 3^{ème} étage, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation qui leur a été adressée en date du 23 mai 2017 par le Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1°) Lecture du rapport de gestion du Président,
- 2°) Présentation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2016,
- 3°) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- 4°) Quitus au Président,
- 5°) Affectation du résultat de l'exercice 2016,
- 6°) Conventions réglementées,
- 7°) Détermination de la rémunération fixe brute annuelle du Président, du Vice-Président-Directeur Général et du Directeur Général,
- 8°) Renouvellement des Membres du Comité pris parmi les candidats présentés par le Groupe Familial Raymond,
- 9°) Renouvellement des Membres du Comité pris parmi les candidats présentés par le Groupe Familial Outhenin-Chalandre,
- 10°) Mandat des Commissaires aux Comptes,
- 11°) Pouvoirs en vue des formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Antoine Robert RAYMOND, Associé et Président de A. RAYMOND GERANCE SAS,
- Monsieur Alain Achille RAYMOND, Associé
- Monsieur Albert Marcel RAYMOND, Associé
- Monsieur Alain François RAYMOND, Associé,
- Madame Laure REVEILLE, Associée.
- Monsieur Eric OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Monsieur Jérôme OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Monsieur Christophe OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Madame Jacqueline OUTHENIN-CHALANDRE, Associée
- Mademoiselle Audrey RAYMOND, Associée,
- Mademoiselle Annaléa RAYMOND, Associée,
- Monsieur Adrien RAYMOND, Associé,
- Mademoiselle Alice RAYMOND, Associée,
- Monsieur Jean-Yves RENOUX, Vice-Président Directeur Général de A. RAYMOND GERANCE SAS,

Etaient représentés :

- Monsieur Aurélien RAYMOND, Associé,
- Monsieur Arthur RAYMOND, Associé,
- Mademoiselle Amélie RAYMOND, Associée
- Mademoiselle Andréa RAYMOND, Associée,
- Mademoiselle Elena OUTHENIN-CHALANDRE, Associée,
- Monsieur Arthur OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Monsieur Paul REVEILLE, Associé, légalement représenté par sa Mère, Madame Laure REVEILLE,
- Monsieur Barthélémy REVEILLE, Associé, légalement représenté par sa Mère, Madame Laure REVEILLE,
- Mademoiselle Adèle RAYMOND, Associée, légalement représentée par son Père, Monsieur Albert RAYMOND,
- Mademoiselle Aurélie RAYMOND, Associée, légalement représentée par son Père, Monsieur Alain François RAYMOND,
- Monsieur Achille RAYMOND, Associé, légalement représenté par son Père, Monsieur Alain François RAYMOND,
- Monsieur Gaspard OUTHENIN-CHALANDRE, Associé, légalement représenté par son Père, Monsieur Eric OUTHENIN-CHALANDRE,
- Mademoiselle Romane DEDYK, Associée, légalement représentée par son Père, Monsieur Christophe OUTHENIN-CHALANDRE

PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Monsieur Philippe GUEGUEN, Commissaire aux Comptes Titulaire, dûment convoqué à la présente Assemblée est également présent.

La Présidence est assurée par Monsieur Antoine RAYMOND, Président.

Monsieur Antoine RAYMOND dépose sur le Bureau :

- la convocation du 23 mai 2017,
- le pouvoir de M. Aurélien RAYMOND, établi au nom de M. Antoine RAYMOND,
- le pouvoir de M. Arthur RAYMOND, établi au nom de M. Antoine RAYMOND,
- le pouvoir de Mlle Amélie RAYMOND, établi au nom de M. Adrien RAYMOND,
- le pouvoir de Mlle Andréa RAYMOND établi au nom de M. François RAYMOND,
- le pouvoir de Mlle Elena OUTHENIN-CHALANDRE, établi au nom de M. Eric OUTHENIN-CHALANDRE,
- le pouvoir de M. Arthur OUTHENIN-CHALANDRE, établi au nom de M. Christophe OUTHENIN-CHALANDRE,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,
- le texte des résolutions.

La totalité des Associés de la société A. RAYMOND GERANCE SAS étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'Exercice clos le 31 décembre 2016,

approuvent les comptes annuels tels qu'ils leur ont été présentés,

et donnent, en conséquence, quitus entier et sans réserve au Président de sa gestion pour l'Exercice 2016.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu les explications du Président, décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'Exercice 2016 s'élevant à 84 693,74€ de la manière suivante :

- Report à nouveau : 84 693,74€

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'il est rapporté dans le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes du 15 mai 2017.

Les Associés prennent acte à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir constaté que les mandats, en qualité de Membre du Comité de :

- M. Alain RAYMOND
demeurant : 6, rue de Comboire – 38170 SEYSSINET PARISSET
- M. Albert RAYMOND
demeurant : 1, Chemin du Fort – 38640 CLAIX

prennent fin avec l'examen des comptes de l'Exercice 2016,

décident, conformément à l'article 16.1.1 des statuts, de nommer, parmi les candidats présentés par le Groupe Familial Raymond :

- M. Alain RAYMOND
demeurant : 6, rue de Comboire – 38170 SEYSSINET PARISSET
- M. Albert RAYMOND
demeurant : 1, Chemin du Fort – 38640 CLAIX

en qualité de Membres du Comité et ce pour une durée de 6 années.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir constaté que les mandats, en qualité de Membre du Comité de :

- M. Eric OUTHENIN-CHALANDRE
demeurant : 14, Boulevard Jean-Mermoz – 92200 NEUILLY SUR SEINE
- Mme Laure REVEILLE
demeurant : « Les Grandes Landes » - 18700 MENETREOL SUR SAULDRE

prennent fin avec l'examen des comptes de l'Exercice 2016,

décident, conformément à l'article 16.1.1 des statuts, de nommer, parmi les candidats présentés par le Groupe Familial Outhenin-Chalandre :

- Mme Laure REVEILLE
demeurant : « Les Grandes Landes » - 18700 MENETREOL SUR SAULDRE
- M. Christophe OUTHENIN-CHALANDRE
demeurant : 12 rue de Turgot – 75009 PARIS

en qualité de Membres du Comité et ce pour une durée de 6 années.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir constaté que :

- le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, dont le Siège Social est sis 63, rue de Villiers- 92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 672 006 483

ainsi que

- le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Yves Nicolas, domicilié 63, rue de Villiers – 92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX,

prennent fin avec l'examen des comptes de l'Exercice 2016,

Décident

- de mandater le Cabinet MURAZ PAVILLET S.A., dont le Siège Social est sis 3, chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 349 333 690 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

Et

- de ne pas procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant dans la mesure où la société n'est pas tenue de se doter d'un commissaire aux comptes suppléant en application des dispositions de l'article L823-1 du Code de Commerce.

et ce pour une durée de six années à compter de l'exercice 2017.

Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

Les Associés donnent au Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal tout pouvoir pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 17h15

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés présents ou représentés.